



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 décembre 2024

Date de convocation : le 3 décembre 2024

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h05

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 24
- Ayant pris part au vote :
- Ayant donné procuration : 2

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MENESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ;

C.C.L.L : COULET Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : MAGNIN-FEYSOT Christian ; TERZO André ; VIÉNET Romain suppléant de M. Christian MAGNIN-FEYSOT

C.C.L.L : BROCARD Laurent ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain

C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : LAMBERT Marie

Procuration de vote :

Mandant : MESNIER Christian ; TERZO André

Mandataire : STADELMANN Jean-Luc ; DEVESA Cyril

**Objet : PI8A. État des actes de gestion courante pris par Monsieur le Président dans le cadre de ses délégations
2024/12_20-68**

ÉTAT DES ACTES DE GESTION COURANTE PRIS PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Président

Par délibération en date du 26 mars 2024, le Comité Syndical a accordé à Monsieur le Président, pour toute la durée de son mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport fait état des opérations effectuées à ce titre du 1^{er} octobre au 30 novembre 2024.

1. Marchés de travaux inférieurs au seuil européen des procédures formalisées (5 538 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2024) et marchés de fournitures et services inférieurs au seuil européen des procédures formalisées (221 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2024) :

MARCHÉS DE SERVICES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant du marché HT
Développement et maintenance du site internet du SYBERT M°24-12	04/10/2024	MINIT-L	75003	138 412.50 €
Mission de sécurité et protection de la santé (SPS) dans le cadre des travaux de construction d'un éco-centre du SYBERT sur la commune d'Ornans M°24-14	14/11/2024	DEKRA INDUSTRIAL	59810	5 375 €
Accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective en milieu scolaire M°24-18	25/11/2024	Groupement TRIVIAL COMPOST/ORGANEO	25000	45 000 €
Maintenance préventive et curative des équipements de compaction (presses et compacteurs) sur les installations techniques et industrielles du SYBERT Lot n°1 : maintenance des presses à balles M°24-20	12/11/2024	KADANT PAAL	21540	120 000 €
Maintenance préventive et curative des équipements de compaction (presses et compacteurs) sur les installations techniques et industrielles du SYBERT Lot n°2 : Maintenance de la presse à paquets et de la presse à polystyrène M°24-21	12/11/2024	KADANT PAAL	21540	42 000 €

Maintenance préventive et curative des équipements de compaction (presses et compacteurs) sur les installations techniques et industrielles du SYBERT Lot n°3 : maintenance de la presse à films M°24-22	12/11/2024	KADANT PAAL	21540	12 000 €
Maintenance préventive et curative des équipements de compaction (presses et compacteurs) sur les installations techniques et industrielles du SYBERT Lot n°4 : maintenance des compacteurs à déchets M°24-23	12/11/2024	KADANT PAAL	21540	44 000 €

2. Avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil européen des procédures formalisées et marchés de fournitures et services inférieurs au seuil européen des procédures formalisées :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) HT	Montant de l'avenant HT	Date de signature de l'avenant
Avenant n°1 au marché n° 24-16 «Contrôles et mesures réglementaires électriques sur les installations du SYBERT» Objet : changement de SIRET	SOCOTEC	32 000 €	/	06/11/2024

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
LAMBERT Marie


